

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

TEX.SB/W/16

25 juillet 1974

Organe de surveillance des textiles

Original: espagnol

EXPOSE QUE LE REPRESENTANT DU MEXIQUE A PRESENTE A L'OST LORS DE SA REUNION DU 25 JUILLET 1974

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Organe de surveillance des textiles, Mesdames et Messieurs les membres du secrétariat du GATT.

C'est pour moi un honneur, en ma qualité de représentant du gouvernement mexicain, de vous transmettre les compliments chaleureux des plus hautes autorités de mon pays et les vœux qu'elles forment pour le succès des travaux que l'Organe de surveillance accomplit en vue de s'acquitter de sa tâche difficile qui consiste à veiller à ce que l'Arrangement concernant le commerce international des textiles soit correctement appliqué.

Le gouvernement mexicain continue de suivre avec intérêt les résultats des délibérations de l'Organe de surveillance et il est pleinement conscient de l'importance que revêtent les fonctions de celui-ci en tant que mécanisme indispensable pour assurer le développement, sur des bases justes et équitables, des relations commerciales dans le domaine des textiles, conformément aux principes et aux dispositions de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de la cordialité avec laquelle vous venez d'accueillir, au nom de l'Organe de surveillance, la délégation mexicaine qui m'accompagne. Nous attachons un prix tout particulier aux multiples efforts que vous avez déployés, de concert avec les membres du secrétariat du GATT, ainsi qu'aux moyens que vous avez mis à notre disposition pour que nous nous acquittions efficacement de notre tâche.

La présence du Mexique dans cette enceinte prouve à l'évidence que mon gouvernement est tout disposé à participer pleinement à l'application des méthodes et des mécanismes multilatéraux prévus pour résoudre les problèmes du commerce international, en se fondant sur des bases équitables et surtout en appliquant des critères justes qui permettent de résoudre ses problèmes de façon appropriée, en tenant compte de ses besoins spécifiques.

Ces conditions sont particulièrement importantes dans le cas des pays en voie de développement, tel le Mexique, en ce sens qu'elles leur permettent de répondre aux besoins de leur développement avec la priorité qu'ils requièrent, grâce à l'application de politiques économiques générales et à des instruments spécifiques qui leur donnent l'assurance, à leur entière satisfaction, de pouvoir atteindre les objectifs du développement progressif de leurs économies.

C'est en vertu de ce principe, à savoir le développement progressif de l'économie nationale, qui est inscrit dans le texte même de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, que le Mexique se présente devant vous en vue de satisfaire aux dispositions de l'Arrangement concernant les textiles.

De fait, c'est en application de la décision que l'Organe de surveillance a adoptée à sa dernière réunion et en réponse à la demande que l'Organe de surveillance a adressée aux autorités mexicaines et tendant à ce qu'elles présentent un mémorandum contenant tous renseignements utiles pour permettre à l'Organe d'évaluer la justification du maintien des restrictions que le Mexique applique au commerce des textiles que nous sommes venus personnellement en vue de soumettre à votre examen le mémorandum en question et de vous donner les précisions que vous jugerez nécessaires pour être en mesure de procéder à cette évaluation.

Notre présence dans cette enceinte doit donc être interprétée comme la manifestation d'un désir sincère de contribuer à la juste application des dispositions de l'Arrangement concernant les textiles et aussi comme l'expression de la demande formelle du Mexique tendant à ce que l'Organe de surveillance parvienne à une conclusion et à une décision sur le problème en question, en tenant toujours compte du nouvel esprit de compréhension que reflète ledit Arrangement à l'égard des problèmes des pays en voie de développement. Il convient en outre de ne pas perdre de vue que le Mexique a pour objectif d'assurer le développement progressif de son économie en prenant constamment et opportunément des mesures dans le domaine de sa politique intérieure et de ses relations internationales.

Dans le mémorandum que le Mexique a présenté à l'Organe de surveillance, qui en dispose maintenant, sont exposés les motifs qui nous ont poussé à maintenir en vigueur le régime de la licence préalable à l'importation, non seulement dans le secteur des textiles, mais dans l'intérêt de l'économie en général, en vue d'assurer le développement économique que requiert le pays.

Compte tenu des considérations que je viens d'exposer et de la réalité du processus de développement de l'économie mexicaine, nous espérons collaborer avec vous en vous donnant toutes précisions utiles. J'aimerais d'ailleurs vous donner quelques indications de caractère général pour vous permettre de tenir compte en toute objectivité de la situation dans laquelle se trouve actuellement notre pays.

Le Mexique compte aujourd'hui 58 millions d'habitants et sa population s'accroît au taux annuel de 3,5 pour cent, ce qui entraîne pour lui l'impérieuse nécessité de créer chaque année 800 000 nouveaux emplois et de les doter de tous les services indispensables. Trente-deux pour cent de la population totale, soit environ 18 millions d'habitants, constituent la population économiquement active qui est employée à raison de 34,0 pour cent dans le secteur primaire, de 24,7 pour cent dans l'industrie, de 22,6 pour cent dans les services, de 10,2 pour cent dans le commerce, de 3,1 pour cent dans les transports et de 5,4 pour cent dans d'autres secteurs.

Cependant, sur le plan sectoriel, le commerce et les services contribuent pour 52,2 pour cent au produit intérieur brut, les industries manufacturières pour 23,4 pour cent et l'agriculture, l'élevage et la pêche pour 10,3 pour cent seulement.

Cette distorsion est encore plus marquée si l'on considère qu'une personne travaillant dans l'agriculture produit seulement 13,4 pour cent du revenu fourni par un travailleur des services et 21,3 pour cent de celui d'un travailleur de l'industrie. Abstraction faite de sa distribution, le produit intérieur brut a augmenté en moyenne de 7,1 pour cent par an (à prix constants) au cours de la décennie allant de 1963 à 1973; il en est certainement résulté une amélioration du revenu par habitant mais sans que l'on parvienne à répartir les bénéfices du développement entre de vastes secteurs de la population, de sorte que la situation s'est encore aggravée dans les régions du pays qui restent en marge du progrès.

Il existe au Mexique des zones ou des régions qui n'ont pas été intégrées au processus de développement. C'est pourquoi l'un des objectifs de la politique économique du gouvernement mexicain est d'arriver à un développement économique équilibré.

La structure économique de la population du Mexique est telle que 40 pour cent des familles appartiennent à la classe inférieure, 30 pour cent à la classe moyenne inférieure, 20 pour cent à la classe moyenne et 10 pour cent à la classe supérieure. Il en est résulté que notre processus de développement s'est trouvé limité par l'absence d'un vaste marché intérieur, qui est indispensable pour stimuler la croissance industrielle.

C'est pourquoi le Mexique a choisi d'instituer une politique visant à redistribuer les revenus entre les secteurs économiques, les régions et les secteurs sociaux, conformément aux possibilités économiques de chaque région, afin d'assurer un niveau minimum de bien-être à l'ensemble de la population.

L'économie mexicaine fonctionne sur la base d'un système d'économie mixte selon lequel tant le secteur public que le secteur privé jouent un rôle important dans le développement. L'Etat exerce donc une influence sur le niveau et la nature des investissements privés; il les canalise vers les domaines où ils sont nécessaires et il accorde une très grande attention à la solution des problèmes d'efficacité et de coûts dans le cadre d'une planification s'appliquant à l'ensemble de l'industrie.

Les instruments conçus en vue de promouvoir l'industrialisation sont adaptés au schéma et aux problèmes que je viens de décrire. De ce fait, il existe divers mécanismes de caractère fiscal, administratif, financier, etc. parmi lesquels figure le régime dit de la licence préalable à l'importation, dont l'administration coordonnée avec celle du tarif douanier, permet de réglementer le commerce extérieur en vue d'atteindre les objectifs du développement économique.

Ce régime ne constitue pas une interdiction d'importer. Il a pour caractéristique principale de réguler les importations en fonction des besoins du pays et son application est constamment soumise à révision, ce qui lui confère un caractère dynamique. En outre, le mécanisme de la licence préalable ne fait aucune discrimination entre les pays d'où proviennent les produits et il ne vise pas à protéger telle ou telle entreprise en particulier.

Ainsi, les objectifs que l'industrialisation doit s'efforcer d'atteindre en vue du développement économique du pays sont les suivants: toucher toutes les régions du territoire national afin de tirer parti des ressources naturelles disponibles et de la capacité des installations industrielles existantes, créer les emplois que requiert notre croissance démographique, renforcer le marché intérieur et disposer d'excédents pour que nos produits soient présents sur les marchés extérieurs, ce qui doit améliorer le niveau de vie de la population.

En ce qui concerne l'industrie textile, si l'on examine la question de façon générale, aux seules fins d'étudier ces éléments, on peut dire qu'elle fournit des emplois à une partie considérable de notre main-d'oeuvre, qu'elle est concentrée dans certaines régions et qu'elle soulève des problèmes très particuliers dans le contexte économique et social.

Comme l'indique le document que vous avez sous les yeux, dans l'industrie manufacturière mexicaine, le secteur des textiles (coton, laine et fibres artificielles et synthétiques) occupe actuellement une position prépondérante; il vient au deuxième rang pour le nombre de personnes employées, soit 225 000 ouvriers - (il convient de préciser que ce chiffre ne comprend pas les 85 000 ouvriers travaillant dans l'industrie du vêtement) - il occupe le troisième rang en ce qui concerne les traitements et salaires (9 milliards 700 millions de pesos, soit 776 millions de dollars) et la quatrième place pour la valeur de la production et le montant des investissements (21 milliards 500 millions et 28 milliards de pesos, soit 1 milliard 720 millions et 2 milliards 240 millions de dollars, respectivement).

L'industrie textile mexicaine, qui est l'une des activités industrielles les plus anciennes, a une structure et une importance économique et sociale dont les caractéristiques sont très particulières, de sorte que les problèmes auxquels elle se heurte ont une grande importance dans l'économie du pays.

Pour ce qui est de sa structure, il subsiste, à côté d'entreprises modernes très efficaces au plan de la production, d'autres entreprises qui ont un matériel plus ou moins vieilli qu'elles remplacent actuellement. Dans ce processus de remplacement, le mécanisme des licences d'importation a joué un rôle important, car il a permis d'orienter les achats de machines et de matériel vers les branches ou secteurs les moins compétitifs et de favoriser leur modernisation et d'augmenter leur efficacité.

Indépendamment de l'aspect structural déjà mentionné, le degré de compétitivité varie d'un secteur à l'autre de l'industrie textile mexicaine. Les différences proviennent essentiellement du coût et de la disponibilité des matières premières utilisées par chaque secteur. C'est ainsi qu'on peut distinguer trois secteurs dont la situation particulière est différente: coton, fibres artificielles et synthétiques et laine.

En ce qui concerne le secteur cotonnier, l'industrie textile mexicaine bénéficie d'un approvisionnement en matières premières abondant aux prix internationaux, car la production de coton du pays s'élève à 1 700 000 balles, ce qui correspond approximativement au double des besoins de l'industrie (825 000 balles).

Toutefois, le secteur cotonnier se heurte au problème résultant du grand nombre des entreprises qui le composent. Celles-ci dépassent, en effet, le chiffre de 300, dont 25 pour cent seulement, soit 75 usines, ont des dimensions qui leur permettent de réaliser des économies d'échelle. Ce sont précisément ces entreprises qui exportent, et elles représentent 50 pour cent de la capacité installée du secteur. Les 225 autres entreprises sont des usines petites et moyennes qui, pour la plupart, fonctionnent de façon marginale. Ces 225 entreprises représentent les 50 pour cent restants du total de la capacité installée.

Un autre facteur influant sur la compétitivité du secteur cotonnier est le coût de la main-d'oeuvre, qui contrairement à ce que l'on peut constater dans la généralité des pays en voie de développement, est relativement élevé. En effet, suivant les résultats d'une enquête effectuée par la Fédération internationale des industries textiles cotonnières et connexes, le Mexique vient au treizième rang dans le monde pour ce qui est du coût par heure/homme au titre des salaires et prestations sociales. Ce coût est de 2,25 dollars des Etats-Unis par heure/homme.

Pour le secteur des fibres artificielles et synthétiques, la situation est tout à fait différente, car dans ce secteur, la production mexicaine des matières premières nécessaires pour la fabrication des fibres n'est pas suffisante. En outre, les prix de ces matières premières nationales dépassent les prix internationaux de pourcentages qui vont de 20 à 70 pour cent dans certains cas.

Il résulte de cette situation que les coûts des produits que l'industrie textile fabrique en utilisant comme matières premières des fibres artificielles et synthétiques sont sensiblement plus élevés que ceux des produits similaires fabriqués dans d'autres pays qui disposent de matières premières achetées aux prix internationaux. On estime que les différences des coûts vont de 10 pour cent pour les articles manufacturés à base de rayonne à 50 pour cent pour les articles à base de polyester. Pour cette raison, le secteur des fibres artificielles et synthétiques n'est pas aussi compétitif qu'il le faudrait pour faire des exportations importantes de ses produits.

En ce qui concerne le secteur lainier, on peut considérer qu'il occupe une position intermédiaire entre celle du secteur cotonnier et celle du secteur des fibres artificielles et synthétiques. En effet, il est tributaire pour près de 90 pour cent des importations de matières premières, car l'offre nationale n'est pas suffisante et ne présente pas les caractéristiques appropriées pour permettre une production d'articles manufacturés qui soutienne la concurrence sur les marchés internationaux. Il résulte également de cette situation que les coûts comparatifs sont supérieurs à ceux des pays qui sont en même temps producteurs des matières premières et qui, pour cette raison, disposent d'approvisionnements dont les prix sont inférieurs et qui sont suffisants au plan du volume et de la qualité.

Eu égard à la situation que je viens de décrire, le Mexique a jugé très utile d'employer le mécanisme des licences d'importation en liaison avec les droits de douane pour favoriser le développement de ces activités industrielles. La souplesse de l'application de ce système permet d'importer les produits - matières premières ou articles manufacturés - dont la production intérieure est insuffisante ou ne remplit pas les conditions indispensables au plan de la qualité et des prix, sans qu'ils soient renchérissés par les droits de douane élevés que l'absence du système de la licence d'importation obligerait à imposer pour protéger la production nationale.

Grâce à l'existence du régime de la licence préalable, les niveaux des droits de douane en vigueur au Mexique pour les produits textiles sont actuellement de 15 pour cent pour les matières premières, de 25 pour cent pour les produits intermédiaires et de 35 pour cent pour la quasi-totalité des articles manufacturés.

En tant qu'instrument de promotion de l'industrie, ce régime permet en outre de contrôler les prix de la production nationale et d'éviter que ceux-ci ne dépassent de plus de 25 pour cent les prix en vigueur sur les marchés étrangers. Dans quelques cas, ce pourcentage peut être plus élevé suivant les caractéristiques ou la situation spéciale de l'activité économique en question ou pour des raisons d'intérêt national, comme c'est le cas pour les matières premières pétro-chimiques.

D'autre part, l'établissement du mécanisme des licences d'importation est subordonné à l'engagement pris par le producteur national de remplir notamment les conditions de qualité, de prix et de délais de livraison, engagement qui doit s'appuyer sur des renseignements relatifs aux investissements, à la valeur ajoutée, à la capacité de production ou à l'emploi créé, au pourcentage de la demande couverte et à la présence sur les marchés extérieurs. Facteurs qu'il faut tous analyser avant de se prononcer sur l'institution du régime de licences d'importation en vue d'assurer une saine croissance de l'industrie.

Monsieur le Président, Messieurs les membres de l'Organe de surveillance, j'ai essayé de mettre en relief devant vous les éléments essentiels les plus remarquables du mécanisme et du fonctionnement du système des licences préalables d'importation qui est en vigueur au Mexique ainsi que les principes dont il s'inspire pour surmonter nos problèmes de développement et de vous présenter une description générale des principaux indicateurs de l'économie mexicaine.

Cet exposé répond à notre désir de fournir tous les éléments probants dont l'Organe de surveillance a besoin pour arriver à la conclusion que le Mexique a sollicitée. Il doit être considéré comme un complément du document de base que nous avons soumis à votre examen et dans lequel nous nous sommes efforcés de répondre aux questions que l'Organe de surveillance a posées à sa dernière réunion.

La délégation mexicaine reste à votre disposition pour vous fournir tous les éclaircissements propres à faciliter vos travaux.